

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-20 | Personnel – Modification du tableau des effectifs au 1er février 2023

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1

Vu le tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} janvier 2023

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 24 janvier 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide, à compter du 1^{er} février 2023, de modifier le tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION DES POSTES		CREATION DES POSTES	
	ETP		ETP
1 poste de technicien territorial	-1	1 poste d'adjoint technique	1

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	1 (J. SOUILHE)
Pris part au vote	30	TOTAL	30
<u>Délibération adoptée à la majorité</u>			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


